

classique en Angleterre, et que des éditions successives ont permis à l'auteur de revoir et de perfectionner.

On sait que la médecine légale considère l'homme dans les altérations que sa condition normale a pu éprouver, non pas afin de le guérir, mais afin de signaler les moyens de prévenir le mal ou afin de constater ce mal quand il est arrivé. Le pouvoir législatif pour la confection des lois, le pouvoir exécutif pour l'administration des intérêts généraux, le pouvoir judiciaire pour la solution des affaires, ont souvent besoin des enseignements de cette science ; ce qui devrait conduire à la diviser en ces trois spécialités distinctes : la médecine législative, la médecine administrative, la médecine judiciaire. En réalité, le traité de Taylor, comme l'indique son titre original, ne s'occupe que de cette dernière branche de la science médico-légale. Ce qui nous a tout d'abord frappé dans cette œuvre, si remarquable par les recherches et les détails, c'est tout à la fois l'absence de notions historiques et le défaut de méthode. L'influence, lente d'abord, aujourd'hui souveraine, de la science médicale sur l'administration de la justice, l'évolution de la civilisation vers une période scientifique que nous entrevoyons à peine, ces questions, et bien d'autres, auraient dû tenter un écrivain de la valeur de Taylor. Ce que nous aurions voulu également, c'est une distribution plus rationnelle, une classification plus méthodique des matériaux. Mais l'esprit anglais, très observateur, très analytique, semble ignorer ce qu'est la méthode, et quels secours elle peut fournir à la science.

L'ouvrage de Taylor brille surtout par l'analyse fine et pénétrante, l'observation exacte des faits. Ainsi les chapitres sur l'empoisonnement et l'asphyxie sont parfaitement remarquables à ce point de vue. De même, nous conseillons à nos lecteurs, peu familiarisés sans doute, comme nous, avec les problèmes exclusivement médicaux, de lire le chapitre relatif à la *preuve médicale*. L'auteur nous fait pénétrer à l'audience des cours anglaises ; leur physionomie est décrite avec beaucoup de vivacité et d'humour, et, avec un tel guide, nous recueillons sur l'administration de la justice en Angleterre, les renseignements les plus intéressants et souvent les plus inattendus.

Le traducteur a fait précéder le traité de Taylor d'une excellente